

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
 CANTON DE TAVERNY

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 En date du 15 février 2008

L'an deux mil huit, le quinze février à 21 heures, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le 5 février 2008, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Membres présents : Yves GITTON, Alain MORICE, Michelle TORTOSA, Jean BENITEZ DE LUGO, Claude MOUGIN, (Maires adjoints)
 Martine BERNARD, Dominique BERNARD, Jean-Pierre DUCHESNE, Paula FERREIRA, Micheline MAINGUET, Eric MONTUCLARD, Jean-Paul PAZAT, Andrée SIGWALD, Patricia ZEISS, (conseillers municipaux)

Membres représentés par pouvoir :
 Roger MIGNOT, pouvoir donné à Jean-Pierre DUCHESNE

Membres absents :
 Pascale HUGON

Secrétaire de séance : Claude MOUGIN

La séance est ouverte à 21 h 00 sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.
 Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2007 est adopté à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir

Rapporteur : le Directeur général des services

Conformément aux dispositions de l'article L 2222-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du 30 mars 2001.

Monsieur le Directeur général rend compte des décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière réunion du Conseil municipal, à savoir :

- décision du 20 novembre 2007 :
 revalorisation des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz
- décision du 7 décembre 2007 :
 portant signature de l'avenant n° 1 à la convention de surveillance et d'intervention foncière de la Safer avec effet au 1^{er} janvier 2008

1.2. Dissolution du SIEPRSDVO

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle les missions antérieures de ce syndicat, missions aujourd'hui réalisées et il propose au Conseil municipal d'adopter la répartition des soldes soit un montant de 1 749,81 € et de prendre acte de la dissolution du syndicat.

À l'unanimité, les conseillers municipaux adoptent la répartition des soldes et prennent acte de la dissolution du syndicat.

1.3. Rapport d'activités de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes

Rapporteur : Monsieur le Maire

En application du Code général des Collectivités territoriales, Monsieur le Maire porte à connaissance du Conseil municipal les activités de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes.

Il en rappelle les principales compétences dont la petite enfance qui aura permis l'ouverture à Frépillon d'une halte garderie.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité.

1.4. Rapport d'activités du SIECUEP

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'activité du SIECUEP, syndicat qui ne fait plus aujourd'hui l'unanimité. Certaines communes souhaitent sa dissolution contrairement à Frépillon.

Le bilan n'est pas forcément positif, comme l'affectation d'écogardes, lutte contre les dépôts sauvages etc... Toutefois, une charte a été signée et approuvée par les 7 communes et le Conseil général et dont le Conseil régional a pris acte.

1.5. Compte-rendu annuel 2006 du SIAEP

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2006 du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Vallée de Chauvry.

1.6. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le tableau des effectifs est modifié à compter du 1^{er} janvier 2008, compte tenu du changement de taux emploi de deux agents. Cette mesure n'engendre aucune dépense supplémentaire pour la commune.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide

- de supprimer :

dans la filière technique, un poste d'adjoint technique à 80 %

dans la filière animation, un poste d'adjoint animation à 100 %

- de créer :

dans la filière technique, un poste d'adjoint technique à 100 %

dans la filière animation, un poste d'adjoint d'animation à 80 %

2. FINANCES

2.1. Versement de l'indemnité de conseil allouée au trésorier principal

Rapporteur : Yves GITTON

Compte tenu du concours apporté par le trésorier principal à la gestion financière de la commune, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le versement d'une indemnité de 648,21 € brut à Monsieur COM au titre de l'année 2007.

2.2. Avenant n°2 à l'ouverture d'une ligne de trésorerie

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 avec la Caisse d'épargne pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à réguler le fonds de roulement.
Monsieur GITTON précise qu'il n'a pas été fait d'appel de fonds au titre de l'année 2007.

2.3. Tarif du mini camp du CLSH

Rapporteur : Alain MORICE

Dans le cadre des activités du CLSH, la municipalité organise un séjour à Beaugency du 21 au 25 avril 2008 pour les jeunes de 8 à 11 ans.

Le Conseil municipal à l'unanimité fixe le montant du séjour à 240 € et autorise son paiement en trois fois.
Monsieur MORICE rappelle la forte participation financière de la commune.

2.4. Versement d'une subvention à Monsieur Hervé COLLET

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le versement d'une indemnité de 100 € à Monsieur COLLET Hervé qui a remis à la commune 5 ouvrages sur l'histoire de Frépillon dont il est l'auteur.

3. URBANISME ENVIRONNEMENT

3.1. Consentement d'une servitude de passage à CFH

Rapporteur : Monsieur le Maire

À l'unanimité, les membres du Conseil municipal consentent que soit établie à titre gratuit une servitude de passage au profit de CFH sur les parcelles AH 423-427 et 428, propriétés de la commune.

3.2. Autorisation de signer une promesse de vente pour l'acquisition de terrains

Rapporteur : Monsieur le Maire

Considérant la nécessité pour la commune d'acquérir les parcelles cadastrées AD 345-349-350-351-353-354-355-356-357-358 et 359 en vue de l'aménagement du secteur qui pourra comporter des logements sociaux, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une promesse d'acquisition pour un montant de 1 550 000 €.

3.3. Acquisition d'une bande de terrain de la parcelle AC 105

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à acquérir pour un euro symbolique une surface de 28 m² de la parcelle AC 105, à proximité des terrains de tennis appartenant à Monsieur GELLE. La commune réalisera à ses frais une clôture.

3.4. Modalité de concertation pour l'élaboration du PLU

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 7 juin 2007, le Conseil municipal a engagé la révision du POS valant élaboration du PLU.

Il convient aujourd'hui de préciser les modalités de concertation.

Le Conseil municipal à l'unanimité définit les modalités de la façon suivante :

- Organisation d'une réunion publique
- Organisation le cas échéant d'une exposition en mairie
- Tenu d'un registre d'observation pendant toute la phase d'élaboration
- Communication dans les bulletins ou supports municipaux

**3.5. Création d'une zone de préemption « espace naturel sensible » multisites d'intérêt régional
« Bois de la butte de Montary, dit bois de Beauchamp et ses extensions vers le bois de la
Garenne, le bois brûlé et la butte rouge, secteur traversant la plaine de Pierrelaye »**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après avoir exposé la nécessité de sauvegarder la plaine de Pierrelaye, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de la création d'un espace naturel sensible multisites d'intérêt régional.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1. Débat sur la demande de classement de la forêt de Montmorency en forêt de protection

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose de reporter ce débat.

L'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres du Conseil municipal pour le travail accompli tout au long de ce mandat qui s'achève.

La séance est levée par Monsieur le Maire à 22h30.
